



Paris, le 1<sup>er</sup> octobre 2014

## Une Réhabilitation irresponsable

Le chantier de l'avant-dernière phase de travaux a commencé au mois de juillet avant même que beaucoup de services soient relocalisés. Cela marque une rupture avec la règle élémentaire d'un chantier clos et indépendant. C'est ainsi que beaucoup de salariés ont été exposés à la poussière et à des nuisances sonores insupportables. De plus, il est incroyable qu'un chantier de désamiantage ait été lancé cet été, avec bien sûr la validation de l'inspection du travail, sans que l'information soit donnée au CHSCT, encore moins aux personnels.

Mais qui donc attend que nos collègues souffrent pour envisager leur relocalisation en urgence ? Il y a une semaine, alerté par des salariés, le CHSCT usait de son droit d'alerte sur les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> étages de la petite couronne. Après enquête, la direction générale a décidé de fermer ces locaux jusqu'à nouvel ordre pour protéger le personnel. Des mesures sont en cour sur les débits d'air et sur les composés organiques volatils pour déterminer quels studios et cabines de montage peuvent être occupés sans menacer la santé. Pourtant, le problème est parfaitement identifié : le système de renouvellement d'air a été sous-dimensionné. Les normes IGH (Immeubles grande hauteur) empêche l'ouverture de fenêtres dans la petite couronne, parce qu'elle est accolée à la tour. Le renouvellement d'air doit donc être suffisant. Une seule mesure s'impose : revoir le traitement d'air de la petite couronne.

Le 30 septembre, c'est au tour des salariés de la discothèque d'user de leur droit de retrait. Le service devrait être finalement relocalisé au 3<sup>ème</sup> étage à la place de la DNM, direction relocalisée dans la tour dont on accentuerait encore la densité d'espaces de travail !

Soulignons également le cas des salariés de la Direction des affaires internationales dispensés d'activité professionnelle du jour au lendemain pour des questions sanitaires, alors que leur relocalisation avait été malencontreusement prévue dans des espaces déjà occupés par *l'Orchestre français des jeunes...*

Les salariés du service acheminement ne pourront déménager qu'après la suppression de la médiathèque du personnel. Aucune piste n'a été étudiée pour la relocalisation de celle-ci. L'Unsa a pourtant suggéré dès le 6 avril de la relocaliser provisoirement dans l'espace prévu pour la mise en concession d'une librairie dans l'agora, au moins le temps des travaux.

Cette nouvelle phase de travaux met aussi en péril la production radiophonique. Une gestion de l'éditorial par le bâtiment est le signe d'une entreprise qui marche sur la tête. Outre la carence de cabines de montage, l'insuffisance de studios pour pallier la fermeture des studios moyens est plus qu'alarmante. Alors même que six nouveaux réalisateurs de fiction ont été recrutés, nous n'avons pas de perspectives rassurantes sur les lieux prévus pour l'enregistrement de fictions. Le potentiel réduit de locaux techniques va élargir de façon importante les amplitudes horaires de planification avec des conséquences non négligeables sur les tableaux de service.

Ce chantier de Réhabilitation pose enfin la question des surcoûts liés aux nombreux aléas. Quel est le budget supplémentaire lié au chantier de désamiantage ? Jusqu'où la Réhabilitation pèsera sur le budget de fonctionnement de Radio France ?

Le directeur de la Réhabilitation nous accable régulièrement de ses paraboles maritimes pour décrire la Maison ronde, nous lui soumettons cette allégorie : il serait temps de nous assurer que sa direction est en tête de train et pas au milieu des wagons.

**A quand un début de maîtrise de ce chantier afin qu'il cesse de compromettre :  
la santé des personnels, la production radiophonique et les finances de Radio France ?**

[www.unsaradiofrance.fr](http://www.unsaradiofrance.fr)